



Présidence : Serbie

1079^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 26 novembre 2015

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 12 h 45
Reprise : 15 h 05
Clôture : 15 h 45

2. Président : Ambassadeur V. Žugić

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE L'OSCE
POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS**

Président, Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (FOM.GAL/7/15/Rev.1), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1652/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1634/15), Suisse, Turquie (PC.DEL/1643/15 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1645/15), Arménie, Canada (PC.DEL/1647/15 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1657/15 OSCE+), Tadjikistan (PC.DEL/1637/15 OSCE+), Moldavie, Norvège, Bosnie-Herzégovine, Royaume-Uni (PC.DEL/1635/15 OSCE+), Monténégro (PC.DEL/1638/15 OSCE+), Turkménistan, Géorgie (PC.DEL/1642/15 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1651/15 OSCE+), Kazakhstan, ex-République yougoslave de Macédoine

Point 2 de l'ordre du jour : **DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DU PROGRAMME DE L'OSCE À
ASTANA**

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1191 (PC.DEC/1191) sur la prorogation du mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Astana ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Kazakhstan

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1192 (PC.DEC/1192) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et violations persistantes des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/1659/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1656/15), Suisse, Turquie (PC.DEL/1644/15 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1636/15), Canada (PC.DEL/1650/15 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/1646/15), Ukraine
- c) *Enlèvement et détention illégale de citoyens ukrainiens par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/1658/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1654/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1640/15), Canada (PC.DEL/1648/15 OSCE+)
- d) *Peine de mort en Biélorussie* : Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1653/15), Biélorussie (PC.DEL/1665/15 OSCE+)

- e) *Journée internationale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, observée le 25 novembre 2015* : Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1655/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1641/15), Turquie (PC.DEL/1663/15 OSCE+), Canada (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein, de la Mongolie, de la Norvège et de la Suisse) (PC.DEL/1649/15 OSCE+)
- f) *Vandalisme contre des monuments à la mémoire des soldats soviétiques dans l'espace de l'OSCE* : Fédération de Russie, Pologne (PC.DEL/1664/15 Restr.), Ukraine
- g) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Norvège (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein, de la Mongolie et de la Suisse), États-Unis d'Amérique

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

*Communiqué de presse commun du Président en exercice et du Secrétaire général sur l'attaque terroriste en Tunisie, publié le 25 novembre 2015 (SEC.PR/968/15) :
Président (CIO.GAL/179/15)*

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Visite effectuée par le Secrétaire général à Halifax (Canada) et à Boston (États-Unis d'Amérique) du 18 au 21 novembre 2015 (SEC.GAL/203/15 OSCE+) : Chef des services de conférence*
- b) *Visite effectuée en République tchèque par la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains les 26 et 27 novembre 2015 (SEC.GAL/203/15 OSCE+) : Chef des services de conférence*
- c) *Cours de formation organisé à l'intention de femmes d'Asie centrale spécialistes de l'eau à Copenhague du 23 au 27 novembre 2015 (SEC.GAL/203/15 OSCE+) : Chef des services de conférence*
- d) *Ateliers de compétences en matière d'analyse des conflits et d'alerte précoce organisés à l'intention de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, à Kiev et Dniepropetrovsk, du 16 au 20 novembre 2015 (SEC.GAL/203/15 OSCE+) : Chef des services de conférence*
- e) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Chef des services de conférence (SEC.GAL/203/15 OSCE+)*

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1191
26 November 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

1079^e séance plénière
Journal n° 1079 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1191
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DU PROGRAMME DE L'OSCE À ASTANA

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Astana jusqu'au 31 décembre 2016.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1192
26 November 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

1079^e séance plénière
Journal n° 1079 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1192
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan
jusqu'au 31 décembre 2016.